

MENACES SUR LE DROIT A L'AVORTEMENT

FEMMES EN DANGER !

LE GOUVERNEMENT PIÉTINE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le gouvernement, par l'action de Mme Bachelot et la loi HPST (Hôpital Patient, Santé Territoire) accélère la casse de la santé publique, de **notre** santé.

Cette restructuration n'est guidée que par la rentabilité économique.

Dans cette optique, les CIVG (Centres d'Interruption Volontaire de Grossesse) et les maternités sont particulièrement touchés. Les femmes, de nouveau, sont obligées de se battre pour préserver et garder les droits qu'elles ont acquis de haute lutte.

Des postes de personnels médicaux et para-médicaux sont supprimés, des établissements de santé et des activités regroupés, cela dans le mépris total des professionnels de santé et des usagers.

Depuis mai 2009, les CIVG des hôpitaux Broussais, Jean Rostand et Tenon ont fermé. Les femmes qui, auparavant, avortaient à Tenon sont donc désormais orientées vers l'hôpital Saint-Antoine. L'AP-HP prévoit de fermer la maternité de Saint-Antoine d'ici 2011. A cette date, les femmes qui avortaient à Tenon (environ 500 par an) et à Saint-Antoine (environ 650 par an) seront dirigées vers l'hôpital Trousseau, sans aucun financement ni poste supplémentaire. Comment maintenir une offre de soins de qualité dans ces conditions?

D'autres centres sont menacés tels que celui de Bobigny et celui de Poissy St-Germain-en-Laye.

A la suite des actions menées pour la réouverture du centre d'IVG de Tenon et des protestations devant l'absence d'information des femmes concernées, le directeur de l'hôpital a fait appel à deux infirmières retraitées qui assurent à temps partiel un travail de réorientation des femmes vers d'autres hôpitaux. Les délais de prise en charge s'allongent encore.

Nous ne pouvons ni tolérer ni accepter cette politique. C'est un recul considérable pour les droits des femmes à disposer de leur corps.

La suppression des CIVG autonomes et des unités fonctionnelles d'IVG avec du personnel et des locaux dédiés, conduit à noyer cette pratique dans les services de gynéco-obstétrique dont l'IVG est parfois la dernière des préoccupations, et en finir ainsi avec des équipes militantes et motivées, en réintégrant l'IVG dans le « droit commun » hospitalier.

Les femmes doivent pouvoir choisir entre l'IVG médicamenteuse et l'IVG chirurgicale.

Par ailleurs, l'IVG médicamenteuse en ville ne doit pas supporter les carences de l'hôpital. De plus, l'absence de tiers payant exclut des femmes.

Les traditionnels opposants au droit à l'avortement ne peuvent que se réjouir du démantèlement de l'hôpital public.

Pour résister au saccage de l'hôpital public et pour maintenir l'accès aux soins pour toutes et tous.

Pour le maintien du droit à l'avortement dans des structures adaptées

**Rassemblement devant la direction générale de l'AP-HP 3 avenue Victoria
75004 Paris (métro Châtelet) le 18 mars 2010 à 18h.**